

Les actions de la SCP pour préserver la qualité de l'eau

→ En matière d'exploitation et de maintenance, les dispositions prises recouvrent :

▶ **1) La surveillance** : un contrôle permanent s'exerce à tous les niveaux (ressources, transport de l'eau, unités de traitement, réseaux), lors de tournées d'inspection et par de nombreux capteurs de mesure en continu qui génèrent des alarmes en cas de dépassement de seuils imposés. Divers paramètres sont ainsi télé-surveillés en continu, parmi lesquels la turbidité, qui constitue un indicateur important, la température, la conductivité, le pH, l'oxygène dissous. Des dispositifs biologiques permettent la détection des pollutions susceptibles d'échapper à ces capteurs. Des capteurs spécifiques (détection des Hydrocarbures, détection de radioactivité) sont également mis en place. Par ailleurs, un vaste programme d'auto-surveillance analytique (plus de 70 points de prélèvement à fréquence mensuelle), effectué par le laboratoire de la SCP et commandité par l'exploitation, permet de contrôler séquentiellement tous les paramètres dont la microbiologie, les métaux, etc.



▶ **2) La prévention** : Des opérations ciblées de curage et de purge des canaux, galeries et réseaux permettent de limiter la remise en suspension des sédiments et des végétaux aquatiques. Les unités de traitement font l'objet d'opérations d'entretien et de rénovation régulières pour maintenir leur niveau de performance en respect des exigences réglementaires et sans interruption de service.



▶ **3) La protection** : Sur les réseaux d'eaux brutes, l'exploitant entretient un ensemble d'équipements tels que les filtres, clapets anti-retour, etc. qui constituent des protections aux différentes étapes de la chaîne de transport. Des précautions particulières sont prises lors des réparations de conduites et autres manœuvres.

▶ **4) La réactivité** : En cas d'alerte, l'exploitant mène toutes les actions nécessaires au rétablissement de la situation selon des procédures prédéfinies. Il est en permanence à l'écoute des clients.

▶ **5) L'information** : Une moins bonne qualité d'eau peut avoir de nombreuses causes parmi lesquelles un problème dans les installations privatives des clients. Le rôle de l'exploitant est donc également de les informer et de les conseiller au mieux.